Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 074-257401943-20250624-2025_D_151-AU

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents
SM3A

Année 2025	Paraphe
Feuillet n°	

DÉCISION N° 2025-D-151

Objet : Attribution d'une mission d'inventaire naturaliste faunistique et floristique sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, dans le cadre de procédure réglementaire pour intervention de remobilisation de matériaux / réactivation d'un banc de matériaux du lit du Giffre dans la réserve naturelle nationale de Sixt-Passy

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5211-2 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2123-1 ;

Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

Vu la délibération n°D2020-04-09 du Conseil syndical en date du 18 septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de l'alinéa 6 : *« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des [...] marchés [...] de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits correspondant sont inscrits au budget»* ;

Considérant les dossiers réglementaires en cours pour la réalisation d'une intervention de remobilisation de matériaux / réactivation d'un banc de matériaux du lit du Giffre dans la réserve naturelle nationale de Sixt-Passy à Sixt-Fer-à-Cheval ;
Considérant la demande de compléments de la DDT74 et de la DREAL AURA pour la réalisation d'un passage d'écologues sur le site visé par cette procédure ;
Considérant le devis remis par la société **AMETEN - Antenne des Pays de Savoie** suite à sollicitation directe ;

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer la mission d'inventaires naturaliste dans le cadre de travaux de remobilisation de matériaux / réactivation d'un banc de matériaux du lit du Giffre sur la commune de Sixt Fer à Cheval à la société **AMETEN - Antenne des Pays de Savoie** – 9, rue du Vieux Moulin – 74960 MEYTHET ; pour un montant de 1 750,00 €HT soit 2 100.00 €TTC.

Article 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la prestation.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ;
- Madame la Comptable publique assignataire ;
- Monsieur le Directeur général de l'entreprise retenue.

Fait à Saint-Pierre-en-Faucigny
Le 24/06/2025

Le Président, Bruno FOREL

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :
- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :
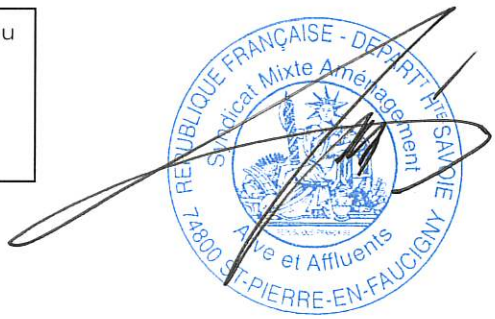
Le Président